

Baisse en trompe-l'œil des frais bancaires

ARGENT. Selon une étude que nous publions en exclusivité, les tarifs des banques baissent globalement de 0,5 % cette année. Mais certains postes explosent comme les retraits « déplacés » ou les dépassements de découvert.

INCORRIGIBLES BANQUIERS !

Si, au regard de l'étude de Panorabanques.com*, que nous révélons aujourd'hui, les clients paieront au global sensiblement moins de frais bancaires en 2015 qu'en 2014 (- 0,5 %), le matraquage continue. En moyenne, les frais bancaires s'élèvent cette année à 186,20 €.

Ainsi en est-il des cartes bancaires dont 80 % des banques ont augmenté les cotisations annuelles cette année (+ 1,1 %, soit 62,40 € en moyenne). Ceux-ci avaient déjà gonflé de 0,8 % l'année dernière. Situation dégradée également pour les frais de découvert (+ 1,3 % soit 59,70 €/an). En 2014, les banques avaient dû drastiquement baisser leurs tarifs (- 6,6 %) en raison de la loi du 28 juillet 2013 qui a plafonné les commissions d'intervention en cas de découvert autorisé à 8 € par opération et 80 € par mois maximum. Las, cette année la majorité des banques facturant en dessous de 8 € (principalement les mutualistes) se sont alignées sur ce seuil.

« Sur Internet, les banques en ligne sont à frais 0 pour ce qui est de la gestion de compte »

Guillaume Clavel, président-fondateur de Panorabanques.com

Exemple avec le Crédit mutuel Centre Est Europe et la Banque populaire Rives de Paris dont les coûts unitaires des commissions d'intervention sont passés respectivement



LP/Infographie.

de 5,20 et 7 € à 8 €. Les seules à être restées exemplaires en la matière sont des banques en ligne tels Boursorama, Fortuneo, Hello Bank et ING Direct qui ne facturent toujours pas les commissions d'intervention. Du côté des banques traditionnelles, Barclays fait figure de bon élève (les clients ne sont pas pénalisés en cas de découvert) et à un degré moindre la Banque postale, dont les frais ont été gelés à 6,60 €. « Quand on sait qu'avec la crise trois clients sur dix vivent à découvert, ces pratiques sont totalement indécentes », s'empare Serge Maître, secrétaire général

(LP/Olivier Corsan.)

de l'Association française des usagers des banques (Afub). Contactée, la Fédération française des banques n'a pas répondu à notre journal.

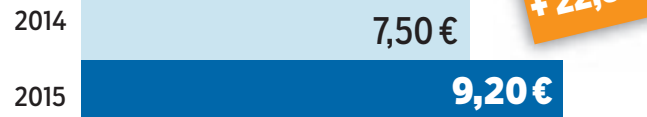
Plus troublants encore, les nébuleux frais de tenue de compte. Ceux-ci ont explosé cette année (+ 22,8 %) après une hausse déjà sévère (14,2 %) en 2014. « C'est l'exemple type des frais qui sortent du chapeau. Aucune banque n'est capable d'expliquer clairement à quoi ils correspondent », note Serge Maître. De 53 en 2013, dorénavant 89 d'entre elles les font payer à leurs clients au tarif de 22 € par an en moyenne. « Si les

L'ÉVOLUTION DES FRAIS DE...

... carte bancaire



... tenue de compte



... dépassement de découvert autorisé



Source : Panorabanques.com.

banquiers les facturent, c'est pour renforcer l'attractivité des packages bancaires puisque ces frais sont inclus dans ces offres groupées », commente Guillaume Clavel, le président-fondateur de Panorabanques.com. Or, on le sait : nombre de produits et services contenus dans les packages ont peu d'utilité réelle pour les clients...

Mieux vaut être vigilant enfin lors des retraits d'argent aux distributeurs automatiques de billets (DAB). La tendance est de plus en plus à faire payer le client qui s'en va retirer de l'argent chez une banque concurren-

rente. Ainsi, avec une carte bancaire standard, seuls 4 retraits dits « déplacés » par mois seront gratuits en 2015 à la Banque postale ou au Crédit du nord (contre 5 en 2014).

Mais alors, avec toutes ces hausses de tarifs, comment expliquer la baisse au global ? « C'est surtout le fait des fortes baisses de frais de gestion Internet (- 28 %) et des frais de mise en place des prélèvements qui pèsent beaucoup dans la tarification finale, à savoir respectivement 2,10 et 2,40 € », explique Guillaume Clavel.

Pas si vénaux, finalement ces banquiers... Quoique. « Sur Internet, les banques en ligne sont à frais 0 pour ce qui est de la gestion de compte. Peu de clients comprendraient qu'on les fasse payer, d'autant que cela facilite la gestion administrative des banques traditionnelles », décrypte Guillaume Clavel. De fait, 78 % des Français ne paient plus de frais d'abonnement à la gestion d'un compte Web. Quant aux frais de mise en place des prélèvements, une réglementation du législateur européen (Single Euro Payments Area) entrée en vigueur en août 2014 oblige les banques à y mettre fin. Pourtant, malgré l'injonction légale, des banques tels le Crédit agricole Centre-Est, Languedoc ou Aquitaine ou encore le Crédit mutuel de Bretagne continuent de passer outre...

LIONEL LÉVY

* Panorabanques a analysé l'évolution des tarifs de 158 banques hexagonales représentant plus de 95 % de part de marché. L'étude porte sur l'analyse détaillée de 196 lignes tarifaires.